



Assemblée générale

Distr. générale
1er septembre 1999
Français
Original: anglais

Cinquante-troisième session

Point 118 de l'ordre du jour

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

Lettre datée du 1er septembre 1999, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général

Suite à ma lettre datée du 19 août 1999 (A/53/1040), j'ai l'honneur de vous faire savoir que la Dominique et le Togo ont fait les paiements nécessaires pour ramener leurs arriérés en deçà du montant spécifié à l'Article 19 de la Charte.

Le Secrétaire général
(*Signé*) Kofi **Annan**